



L'impossibilité de déménager un piano

Par **chef_vincennes**, le **05/12/2014** à **21:34**

J'ai récemment fait l'acquisition d'un beau piano droit de 1900, en excellent état, sur le site de Ebay. Très content de mon achat, j'ai pris contact par téléphone avec l'accordeur/transporteur, propriétaire d'un magasin de piano se trouvant à Houilles (Yvelines), qui a été recommandé par le vendeur de l'instrument. Cette personne a envoyé deux déménageurs pour aller chercher le piano chez le vendeur à Garches, pour ensuite le transporter dans le 15eme arrondissement à Paris. Malheureusement, arrivé à destination, il était impossible de faire monter l'instrument dans la cage d'escalier, trop étroite. Les transporteurs sont alors repartis avec le piano pour l'emmener dans le magasin de l'accordeur/transporteur à Houilles. Peu après, j'ai été re-contacté par le chef transporteur qui m'a proposé de refaire le déménagement - mais cette fois avec deux transporteurs supplémentaires – m'assurant qu'il serait plus facile de faire monter l'instrument dans les escaliers avec quatre hommes qu'avec deux. D'abord dubitatif, j'ai finalement fait confiance au savoir-faire de ce transporteur qui, disait-il, avait quatorze ans d'expérience dans son métier. Mais, même à quatre, le transporteur et ses trois assistants ont été incapables de monter avec le piano dans l'appartement au deuxième étage. L'instrument est alors reparti au magasin de piano à Houilles. Je veux maintenant aller moi-même chercher mon instrument pour l'emmener dans une autre adresse dans la Val-de-Marne. Mais dans une conversation téléphonique, le propriétaire du magasin m'a informé que, pour récupérer mon piano, je dois payer la somme de 720 euros, l'équivalent de deux allers-retours des déménageurs (quatre fois 180 euros). Evidemment, je ne suis pas d'accord avec ça. Je devrais vous signaler que je n'ai signé aucun contrat pour ces services qui ne m'ont procuré aucune satisfaction. Quels sont mes droits dans cette affaire? Merci